
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 1^{er} mars 2017

Le mercredi 1^{er} mars 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 22 février 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaugeois-Vallée.

Excusés ayant donné procuration :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard, à François BRUYANT,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Roselyne BIENVENU,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire, à Benoît BARANGER,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Benoît FAUCHEUX,
Monsieur Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Elisabeth NOUVELLET,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Philippe GUILLARD.

Excusés :

Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours.
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur François BRUYANT

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **10** Nombre de pouvoirs : **7** Nombre de voix : **17**

**COTEC – Renouvellement villageois –
Convention avec la commune de l'Île-Bouchard**

Dans le cadre du COTEC signé avec l'Ademe en 2016, le Parc s'est engagé à réaliser au moins deux études de faisabilité sur les problématiques de revitalisation des centres-bourg.

Ces études portent sur un îlot limité de la commune avec pour objectif final de réaffecter des bâtiments anciens le plus souvent vacants et ne répondant plus aux enjeux sociétaux (énergie, typologie des logements ...) tout en réorganisant les espaces publics et privés.

Une première étude sera très prochainement lancée sur la commune de Fontevraud dans le cadre d'une prestation de service d'un bureau d'études portée sous maîtrise d'ouvrage Parc.

Pour la seconde étude, il est proposé de faire intervenir dans le cadre d'un stage de groupe le département aménagement de l'École Polytechnique Universitaire de Tours sur la commune de l'Île-Bouchard.

Une convention de stage sera passée entre l'Université et la commune et sera notamment encadrée par un enseignant praticien de l'université et par Michel MATTEI, chargé de mission urbanisme durable du Parc.

La commune de l'Île-Bouchard s'engage à héberger gracieusement les stagiaires dans un logement communal, à mobiliser son personnel communal (secrétaire de mairie, secrétariat,...) et à mettre à disposition divers équipements (salles de réunion, photocopieurs,...).

La municipalité s'engage également à communiquer et être le relais d'information auprès des habitants et des acteurs économiques et sociaux.

Les dépenses minimales de la commune hors salaires des agents s'élèvent à 1 400 €. La convention passée entre la commune et l'Université de Tours s'élève à 8 000 €.

Aussi, est-il proposé aux membres du Bureau de soutenir la commune de l'Île-Bouchard à hauteur de 8 000 € dans le cadre des crédits du COTEC ; ces crédits étant déjà identifiés au projet de budget primitif (chapitre 11, article 6228).

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention de partenariat avec la commune de l'Île-Bouchard.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président empêché,



La Vice-présidente déléguée
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le **27 AVR. 2017**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 1^{er} mars 2017

Le mercredi 1^{er} mars 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 22 février 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaugeois-Vallée.

Excusés ayant donné procuration :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard, à François BRUYANT,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Roselyne BIENVENU,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire, à Benoît BARANGER,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Benoît FAUCHEUX,
Monsieur Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Elisabeth NOUVELLET,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Philippe GUILLARD.

Excusés :

Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours.
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur François BRUYANT

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **10** Nombre de pouvoirs : **7** Nombre de voix : **17**

Convention Parc/FNE/SEPANT

Une première convention de partenariat a été signée le 26 février 2014 pour une durée de trois ans entre le Parc, France Nature Environnement (FNE) délégation des Pays de la Loire et la Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT).

Cette convention avait pour objectif d'identifier les thématiques de coopération, lesquelles pourraient faire l'objet d'actions partagées.

Celle-ci avait également pour avantage de réunir au moins une fois par an les parties pour un tour d'échange et d'information sur les projets menés et les éventuelles problématiques du territoire.

Monsieur Benoit BARANGER informe que Gilles BENEST membre de FNE national et siégeant au Conseil d'administration de la Fédération des Parcs naturels régionaux, a plusieurs fois sollicité notre Parc pour engager une étude comparative entre un territoire de Parc et un territoire non classé. Il s'est refusé à cette proposition car cette étude n'était pas identifiée dans la convention, ses objectifs n'étaient pas clairs et le Parc n'avait ni les moyens financiers ni les moyens humains pour s'engager dans cette démarche.

Les membres du Bureau délibèrent favorablement pour reconduire pour une durée de trois ans cette convention de partenariat.



Pour extrait certifié conforme.

Pour le Président empêché,

La Vice-présidente déléguée
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

27 AVR. 2017